



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

police municipale

Question écrite n° 64665

Texte de la question

M. Lionnel Luca attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la procédure d'assermentation des policiers municipaux. En effet, quand une commune par nécessité recrute par transferts du personnel venant de communes voisines, le policier municipal muté doit déposer dans son intégralité un dossier d'assermentation nécessitant plusieurs mois d'attente alors qu'il bénéficie de tous les agréments dans sa commune d'origine. Il lui demande s'il envisage des mesures visant à simplifier cette formalité en constatant que, dans son dernier emploi, le fonctionnaire remplissait toutes les conditions exigées par la loi lorsqu'il s'agit de mutation des collectivités locales voisines situées au sein d'un même département, d'un même canton ou d'une même circonscription.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64665

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11080

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)